

PROCES-VERBAL

De l'assemblée générale

Vendredi 27 mars 2015 à 10 h 15, à Cernier

<u>Présidence</u>	M. Marc Frutschi
<u>Participants</u>	69 membres avec droit de vote 15 représentants des organisations membres avec droit de vote 15 invités 4 membres d'honneur 2 représentants de la presse
<u>Excusés</u>	28 membres, membres d'honneur et invités
<u>Secrétaire du jour</u>	Mme Josée Sandoz

Ordre du jour

1. Ouverture
 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 2014
 3. Rapports :
 - 3.1 de la présidence
 - 3.2 de la direction
 4. Rapports financiers :
 - 4.1 comptes 2014
 - 4.2 des vérificateurs de comptes
 - 4.3 budget 2015
 5. Elections complémentaires :
 - 5.1 au comité et au comité directeur
 - 5.2 d'un vérificateur-suppléant
 6. Conférence du Dr Bernard Schmitt sur le sujet : "Agriculture et alimentation vers une démarche de santé publique ?"
 7. Divers
-

1. Ouverture

Le président relève en préambule qu'à titre d'essai, les deux assemblées générales (ANAPI et CNAV) ont été regroupées sur un seul matin en espérant gagner du temps aux nombreux membres qu'il remercie pour leur présence. Il salue le Conseiller d'Etat, l'intervenant, les membres et les invités, ainsi que les membres d'honneur et la presse. Il mentionne les invités et les membres d'honneur excusés. La liste des membres excusés est en possession du secrétariat.

MM. Claude-Eric Robert, Roger Stauffer et Pieric Matthey sont nommés scrutateurs.

Sans remarque, l'ordre du jour est adopté et l'assemblée se poursuivra comme prévu.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 2014

Ne faisant l'objet d'aucune remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapports

3.1 de la présidence

M. M. Frutschi revient sur la PA 14 – 17. Il constate qu'il y a des gagnants et des perdants. Le crédit global n'a pas changé, cependant les exploitations intensives et de plaine sont pénalisées. Pour 2014 avec les problèmes de céréale et du prix du lait, certaines exploitations ont été durement pénalisées. Impossible de se reposer, qui ne fait rien verra son niveau d'aide diminuer gentiment. L'agriculteur doit ainsi s'adapter à des programmes même s'il ne les approuve pas pleinement. C'est pourquoi la CNAV est très active au niveau des projets qualité paysage et des réseaux. Il revient sur l'initiative USP et le contre-projet proposé par le Conseil fédéral. Il regrette que les demandes concrètes de l'initiative soient atténuées dans ce contre-projet qu'il juge actuellement pas acceptable. Le débat sur la simplification administrative soulevé par cette initiative est cependant lancé. A la branche de faire des propositions, il ne voit pas d'autres solutions que de supprimer des mesures, et cela ne fait pas l'unanimité dans le monde agricole. La société actuelle veut tout contrôler et le monde agricole n'y échappera pas.

Au niveau du marché, il revient sur l'abandon du taux plancher par la BNS. Après le choc initial, il apparaît que les produits à forte valeur ajoutée, les AOC ou l'horlogerie de luxe tiennent le choc. Par contre pour les produits qui ne bénéficient pas d'une protection à la frontière, c'est la catastrophe. Il souligne qu'une monnaie forte produit cependant un avantage : des taux immobiliers très très bas. Le marché laitier est catastrophique en particulier en industrie. L'offre n'est pas gérée et le marché laitier commence à fonctionner comme le marché du porc. La viande de bœuf se porte assez bien et il relève que le marché de bétail des Ponts-de-Martel aide à la mise en valeur des bêtes de réforme. Beaucoup d'agriculteurs ont cependant été refroidis par le contrôle des remorques et du transport qui a eu lieu sur le marché. Des discussions avec le milieu concerné ont eu lieu depuis. Au niveau du transport, il relève l'intérêt de les regrouper afin de pouvoir respecter les temps de transport maximum. La petite aide de l'Etat est maintenue, bien que diminuant régulièrement. Il relève les points positifs du marché, en particulier les prix favorables et il appelle les exploitants à amener leur bêtes aux Ponts-de-Martel. Il se réjouit d'avoir encore un abattoir sur le canton et que l'accréditation définitive ait été accordée après la rénovation. Après une mise en route difficile, gentiment l'outil devient fonctionnel. Il termine en remerciant tous les agriculteurs du canton pour leur confiance, le personnel et le comité pour son engagement, ainsi que la direction.

La vice-présidente, Mme N. Stauffer, rappelle que l'UPN se compose de 11 groupes et compte 950 membres paysannes et femmes rurales. Le groupe du Locle a été malheureusement dissout en début d'année. Il est de plus en plus difficile de trouver de jeunes membres. L'UPN participe au lait à la pause chaque année, ainsi qu'aux trois manifestations cantonales (Fête la Terre, Fête des Vendanges et Modhac). Un site internet a été créé et sera en fonction le 1^{er} avril. Une farine des paysannes neuchâteloise a été élaborée en collaboration avec le moulin à farine panifiable du Val-de-Ruz.

Au niveau de Farah, une journée de réflexion et de bilan a eu lieu, le projet touchant à son terme. Ce projet a permis d'ouvrir des portes. Plusieurs thèmes ont été abordés et différentes formations ont été proposées. Ce projet a permis aux participantes de dépasser leurs réserves, de se mettre en évidence et de se faire entendre.

Mme A. Challandes présente la check-list élaborée par Farah contenant les questions à se poser à différents moments de la vie du couple ou de l'exploitation. Cette brochure informe sur les droits, devoirs et conséquences des situations rencontrées dans l'agriculture. L'idée était de produire un document nouveau qui donne des ébauches de réponses et des liens pour trouver des solutions. Elle donne ensuite un exemple pour la remise/reprise d'exploitation. L'idée est que la brochure provoque la discussion dans le couple. Le but est la diffusion de ce document, il sera à disposition sur le nouveau site internet.

3.2 de la direction

M. Y. Huguelit revient sur les activités de l'année écoulée. Il rappelle que la CNAV s'investit dans la formation professionnelle, la formation continue et la formation supérieure. La CNAV a participé à Capa'Cité de manière visible. Il relève qu'au niveau assurances, toujours plus de personnes s'assurent en médecin de famille et que la gestion de Vaud et Genève est désormais assumée par notre agence locale. La collaboration avec l'Emmental se met en place.

Il invite les membres intéressés à s'engager aux niveaux politiques au niveau cantonal et fédéral puisqu'il est important d'avoir des relais. Il aborde l'aménagement du territoire : les cantons doivent définir une stratégie en lien avec une évolution réaliste et non hypothétique. Il explique que des acteurs agricoles et les grandes communes font partie de la C3DC. Il demande aux membres faisant partie des autorités communales d'être attentifs aux zones mises en place. Il souligne le dynamisme de la viticulture cantonale et annonce que le concours 3 lacs va être mis sur pied. Il aborde l'arrêté cantonal AOC. Il relève que les derniers résultats des concours viticoles montrent les qualités du vignoble neuchâtelois. Il revient sur les fromagers neuchâtelois récompensés: presque une fromagerie sur deux. Soyons fiers de notre canton pour ses qualités ! Les agriculteurs cotiseront désormais à hauteur de fr. 2.- par hectare pour la promotion des produits du canton.

Pour les choses qui ne fonctionnent pas, il constate la volonté de soutenir les alpages. Il trouve dommageable de soutenir des exploitations à l'année pour qu'elles deviennent exploitations d'alpage. Il est déçu de constater que les organisations de défense de la nature ne reconnaissent pas l'engagement important de l'agriculture neuchâteloise. Pour preuve un graphique qui démontre que les surfaces de promotion de la biodiversité ne font qu'augmenter, l'agriculture fait donc des efforts.

Il aborde les priorités 2015, tout d'abord en valorisant les produits de proximité dans la restauration collective (viande, fromage, œufs, farine). D'autre part, il pense que la lisière de forêt étagée est une bonne façon de promouvoir la biodiversité. Un autre aspect serait de valoriser ce qu'on nous a retiré du pâturage boisé. Il ne faut pas que ces surfaces soient perdues. Au niveau des manifestations 2015, il cite Fête la Terre, la Fête des Vendanges et Modhac dans lesquelles la CNAV sera présente. Une autre priorité est en particulier de réduire les émissions et d'augmenter la production renouvelable. Il rappelle que deux installations neuchâteloises de biogaz fonctionnent et deux sont en gestation pour le littoral. Un projet sur la Chaux-de-Fonds avance gentiment, il souhaiterait avoir un projet sur le district du Locle. Le photovoltaïque est toujours intéressant, même si les conditions ont baissé. Afin de réduire les émissions, il se demande pourquoi ne pas couvrir les courettes en évitant ainsi des eaux à récupérer et de l'ammoniac qui s'évapore. Il aimerait une étude plus poussée sur ce sujet. Au niveau de la résolution proposée aujourd'hui, il s'agit de prioriser la production indigène durable, valoriser la biodiversité en pâturage boisé, favoriser l'étagement des lisières de forêt, étudier l'efficacité de couvrir les courettes et promouvoir les produits carnés.

Le président remarque que le directeur nous met au défi d'orienter les actions de la CNAV plutôt que de faire une résolution et de la remettre aux autorités.

La résolution est acceptée à la majorité.

M. L. Favre salue l'Assemblée et transmet les salutations du Conseil d'Etat. Il se réjouit de la bonne collaboration entre le DDTE et la CNAV. Il aborde quelques dossiers : le Conseil d'Etat est très conscient des défis des secteurs primaire et secondaire, via la situation du franc fort et il souhaite perpétuer son soutien à une agriculture durablement productive à travers les améliorations structurelles et la promotion des produits locaux. Un crédit de 2,6 millions de francs a été accordé pour la rationalisation de deux fromageries. Nous travaillons actuellement sur deux crédits qui seront présentés au Conseil d'Etat. Il revient sur la situation budgétaire très difficile au niveau cantonal. Dès lors, il ne peut pas faire de promesses quant à l'adoption des nouveaux crédits qui seront soumis au Grand Conseil. On peut compter sur plusieurs députés issus de la profession pour soutenir ces démarches. La promotion des produits est le deuxième axe, nous collaborons via l'OVPT. Cet office a gagné en autonomisation et il se réjouit des synergies entre la CNAV et l'OVPT. Il rappelle les actions entreprises. Il revient sur la question de la terre agricole et de sa préservation. La nouvelle loi fédérale va produire une mise en œuvre au niveau cantonal. Cette nouvelle loi aimerait faire passer 40 ha de zone à bâtir en zone agricole. Au niveau viticole, nous voulons créer une zone viticole garantissant 600 ha de manière pérenne. Au niveau de la LAT 2, nous partageons l'avis de la CNAV, soit que cette révision vient trop vite. Au niveau du contrôle des exploitations, il rappelle qu'une convention entre l'ANAPI et le SCAV vient d'être signée. Les contrôles de base remplaceront les contrôles divers et variés menés jusqu'ici par le SCAV. L'intention est de limiter le nombre de contrôles sur les exploitations qui sont en ordre et de se focaliser sur celles qui ne le sont pas. Il revient sur les affaires qui ont fait les choux gras de la presse. Ces affaires dataient d'avant son mandat. Maintenant, le mot d'ordre est proportionnalité et pragmatisme. En 2014, plusieurs lois qui touchent les établissements publics ont été votées à l'unanimité. Ces lois sont très contraignantes et chacun doit prendre ses responsabilités. Concernant la gestion des eaux, il propose des règles permettant de garantir une production agricole durable. Il propose de passer le rayon usuel pour l'épandage des engrais de ferme de 6 à 10 km. On attend votre prise de position à ce sujet. Le Grand Conseil est sensible à la politique agricole et ne veut pas de production hors sol. M. Favre souhaite une excellente année viticole et agricole 2015.

4. Rapports financiers

4.1 Comptes 2014

Le président relève que le comité s'est penché sur les comptes de manière complète et qu'ils sont en possession des membres. Il relève que les comptes sont bons.

Le directeur passe les postes en revue rapidement. Il relève que les provisions sont de fr. 135'000.- pour les cotisations des membres, soit fr. 0.50/ha en diminution des fr. 8.50 habituels pour 2015 et fr. 2.-/ha pour la promotion des produits du terroir en 2015 et 2016. Une provision de fr. 10'000.- pour une étude énergétique a également été faite. Au niveau des produits, il remarque que les mandats "environnement" ont générés des recettes pour du travail accompli sur plusieurs années. Le bénéfice est de fr. 8'707.38. Il commente ensuite le budget avec un bénéfice prévisionnel de fr. 63'900.-, tenu compte de deux classes pour l'enseignement. Il remarque que fr. 15'000.- de subvention ont été retirées par l'Etat. Il commente ensuite le bilan.

Le président relève que les finances proviennent des agriculteurs, donc il est normal que ces derniers bénéficient de la bonne santé financière de la CNAV au travers de provisions pour diminuer les cotisations.

4.2 des vérificateurs de comptes

M. P. Porret lit le rapport des vérificateurs et demande à l'Assemblée d'accepter les comptes présentés.

M. M. Frutschi se réfère au rapport de révision effectué scrupuleusement par la fiduciaire Deagostini de Neuchâtel.

Les membres acceptent les comptes à l'unanimité par un lever de main.

4.3 Budget 2015

Le budget a été commenté en parallèle des comptes.

Le budget est accepté par les membres à l'unanimité.

5. Elections complémentaires

5.1 au comité et au comité directeur

M. M. Frutschi annonce que MM. Daniel Dreyer, Rémy Lavanchy, Christian Girardin ont démissionné. M. Gaétan Lavanchy a démissionné et sera remplacé par son successeur non encore connu. M. J.-M. Fallet ayant quitté la présidence de l'ANAPI est également démissionnaire, son successeur, M. Simon Eschler est proposé. M. André Bühler a démissionné. M. Frédéric Jacot, représentant de la FNIB, est proposé. M. Patric Santschi a démissionné du comité, du comité directeur et de la présidence de la CCFA, M. Luc Balmer est proposé pour lui succéder.

Le président remercie toutes ces personnes pour leur investissement, un petit présent leur est remis. Suite à la restructuration des Landi, des discussions sont en cours pour représenter les districts.

Le directeur indique que pour le district du Locle, une séance va avoir lieu pour que des représentants du district soient délégués au comité de la CNAV.

M. Frédéric Jacot est élu au comité. MM. Luc Balmer et Simon Eschler sont élus au comité et au comité directeur.

5.2 d'un vérificateur-suppléant

M. M. Frutschi annonce que M. P. Porret est sortant.

La commission de vérification des comptes pour l'exercice 2015 se composera de MM. Alain Haldimann, Vincent Perrin et Christophe Dolder vérificateurs. Un vérificateur-suppléant est recherché.

M. Frédéric Matile est proposé et élu vérificateur-suppléant pour l'exercice 2015.

Le directeur précise que M. Nathaniel Schmid va cesser son activité. Ainsi, il n'y aura donc désormais qu'un suppléant.

6. Conférence du Dr Bernard Schmitt : Agriculture et alimentation vers une démarche de santé publique ?

Dr Bernard Schmitt est médecin hospitalier, il dirige un centre de recherches et exerce une activité d'expert-consultant pour différents organismes nationaux et internationaux. Un agriculteur est celui qui fournit la matière première indispensable et il a réfléchi comment valoriser cela dans le cadre d'une meilleure santé de la population. Il explique que suite aux remarques de consommateurs qui se plaignaient que le beurre n'était pas tartinable toute l'année, mais seulement à certaines saisons, Dr Schmitt a fait une analyse de ces beurres qui contenaient beaucoup d'oméga 3 à certaines saisons et pas du tout à d'autres. Il a paru intéressant d'avoir une démarche naturelle d'amélioration des produits pour améliorer la santé des consommateurs. Actuellement, nous avons une évolution du mode de vie, nous mangeons de plus en plus de graisses, ce qui entraîne de plus en plus de maladies cardiovasculaires en particulier au nord de l'Europe. En 15 ans, le nombre de diabétiques a doublé. Il donne l'état de l'évolution de l'obésité aux Etats-Unis : en 2013, c'est 35 % de la population américaine. En Europe, c'est pareil. Il aborde l'obésité infantile qui est un véritable problème de santé publique. Parallèlement, notre canon de beauté a évolué vers le filiforme. La question est est-ce réversible dans un délai relativement court si on mange correctement ? Il montre ensuite la répartition géographique des cancers, de l'obésité et du diabète qui est exactement la même. Donc il y a un dénominateur commun entre les trois. Ce n'est pas la viande qui est en cause, mais la qualité de la

graisse contenue dans la viande, donc d'avoir de la bonne viande. Le taux de cholestérol n'est pas le problème, quoi qu'en dise le lobby de la pharmacie. Ce qui est important pour la société, c'est la qualité des produits que les agriculteurs fabriquent. Les pouvoirs publics, les associations de consommateurs et les scientifiques mélangent tout cela et disent qu'il est dangereux de manger de la viande. En réalité, c'est un danger potentiel. On peut manger moins, diminuer les graisses et augmenter la part de végétaux. Mais depuis 1965, les français ont appliqué cela et rien n'a changé, l'obésité a continué d'augmenter. A la campagne, actuellement, on rencontre la monoculture. 91 % des surfaces cultivées sont consacrées à 7 plantes qui contiennent de l'Oméga 6 (sauf le colza) et contiennent des acides gras saturés. Les plantes intéressantes pour la santé, comme par exemple le lin, ne sont cultivés qu'en très petites quantités. Le sol s'appauvrit suite au peu de variétés cultivées, plus d'implants phytosanitaires sont utilisés et on est dans un cercle vicieux. Les consommateurs dépensent de moins en moins d'argent pour manger, mais la population trouve pourtant que la nourriture est encore trop chère. Donc pour entrer dans le marché, il faut faire du bas de gamme. Le vrai problème en termes de santé est la nature des graisses contenues dans nos aliments. En analysant le lait maternel depuis 1945 à maintenant, le rapport entre les oméga 3 et les oméga 6 est passé de 5 à 20. Une bonne agriculture provoque un bon apport des bons oméga. Selon ce qu'on donne à manger à l'animal, on va le retrouver dans le lait, la viande, etc. Il explique la différence entre les deux oméga. L'aspect de l'oméga 3 est la génétique. Selon ce que l'abeille va manger, elle sera une reine si c'est de la gelée royale, sinon, elle restera une ouvrière, leur génétique est identique au départ. Il aborde le gène de l'accumulation de la graisse sous la peau qui est favorisé par l'apport d'oméga 6 au contraire de l'oméga 3 qui ne produit pas de cellules graisseuses. Il explique le cycle de la marmotte qui utilise les oméga 3 et 6 naturellement. Les oméga 6 mangés en fin de saison les rendent obèses pour l'hiver. Ce n'est pas la quantité d'aliments qui compte, mais leur nature et cela est particulièrement visible dans une expérience menée sur des souris qui ont reçu la même quantité d'aliments, mais l'une n'avait que des oméga 6 et l'autre des 3. Il faudrait que nos enfants mangent correctement dès maintenant pour que dans trois générations, on retrouve une situation normale. Avec du lait riche en oméga 3, on a pu abaisser le diabète. Il donne des exemples concrets qui démontrent que ce n'est pas la viande, le lait ou le fromage, mais la nature des graisses contenues dedans qui jouent un rôle. Il faut donc augmenter les oméga 3 (olive, colza, noix) dans notre alimentation. Le problème est ce qu'on donne aux animaux. La meilleure des choses est l'herbe de printemps (riche en oméga 3) et le lin. Il mentionne le site bleu-blanc-cœur.com, association à laquelle peuvent adhérer les agriculteurs et qui promeut ces valeurs. Au niveau de l'environnement, des mesures de méthane émis avec ou sans graines de lin dans l'alimentation des bovins ont été faites : le méthane a diminué de 20 à 30 % et la production laitières a augmenté. Il faut donc la biodiversité, une bonne santé animale et plus d'équilibre alimentaire dans la santé humaine. C'est à nous de choisir le modèle que nous souhaitons en termes de développement. Il pense que de bons produits compensent les médicaments. Les agriculteurs sont des acteurs de santé, à eux de prendre leurs responsabilités.

M. S. Challandes demande si on donnant du colza aux animaux, on arrive aux mêmes résultats qu'avec le lin.

Dr Schmitt répond que pas tout à fait. La concentration d'oméga 3 est beaucoup plus forte dans la graine de lin, mais la difficulté est de la rendre stable et non oxydable. Si on en donne 5 à 8 %, on multiplie par 3 la teneur en oméga 3. Il faut broyer le lin pour le manger, sinon ces vertus sont perdues.

M. M. Frutschi indique qu'il semble que Migros s'apprête à lancer des produits plus riches en oméga 3. Il relève la difficulté des méthodes d'analyses.

Dr Schmitt répond qu'actuellement, il existe un petit appareil comme les scanners code-barres. La teneur en oméga est donnée immédiatement, cela marche bien et le brevet est déposé. Nous affinons cet appareil. Quand il sera au point sur l'animal vivant, on le développera pour l'homme.

7. Divers

M. M. Frutschi tient à féliciter MM. François Chopard, David Hänni, Jérôme Isler, Marc-Henri Mayor et Frédéric Renevey pour l'obtention du brevet, MM. Loïc Guillaume-Gentil et Tony Heubi pour l'obtention du brevet – viticulture, M. Teddy Monnier pour l'obtention de la maîtrise. Il leur remet un petit présent.

Parole aux invités :

Mme Badertscher apporte les salutations de l'USP dont elle rappelle les buts. Elle aborde l'abandon du taux plancher et explique les différentes actions entreprises en conséquence. Elle remercie pour la bonne communication de base, en particulier au travers de Fête la Terre et la Fête des Vendanges.

M. V. Blétry-de Montmollin annonce que l'OVPT a déménagé à Cernier dans les bureaux de la CNAV et elle s'en réjouit. Beaucoup de projets sont en cours pour valoriser les produits du terroir.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 13h30

La secrétaire : Josée Sandoz